



trop perçu de la CAF RMI

Par **NEJMEDIN**, le **04/06/2019** à **15:09**

Bonjour,

Le trésor public me réclame une somme de 893,67€ d' un trop perçu de la CAF pour allocation du RMI de janvier 2008 au 30 avril 2009.

Peuvent ils me réclamer cette somme après 10 ans. J' ai essaye de contacter la CAF afin de savoir à quoi correspondait exactement les dates, ils me disent qu' à l' écran ils n' ont plus rien. Dans ce cas comment peuvent savoir exactement si j' ai bien perçu ce montant.

Je suis actuellement dans l' incapacité de régler cette somme.

Pouvez vous me venir en aide svp.

Merci par avance

M. DURAKI